



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 4 février 2025** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Éric Jodoin, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal
 - 2.3 Comptes à payer
 - 2.4 Première période de questions du public
 - 2.5 Embauche d'un Directeur des Finances
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois de janvier 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de février 2025
 - 3.2 Soumission pour la démolition du bâtiment situé au 377, rue Principale - Entérinement
 - 3.3 Inscription - formation « Pompier 1 »
 - 3.4 Inscription à la formation « Désincarcération »
 - 3.5 Entraide incendie - Nouvelle grille salariale
4. **TRANSPORT**
 - 4.1 Démission du directeur du service des travaux publics
 - 4.2 ~~Embauche du Directeur de services de travaux publics~~
 - 4.3 Approbation du paiement des services rendus par la firme Consultec



- 4.4 Approbation du paiement des services rendus par la firme Consultec - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue ST-Éphrem
- 4.5 Autorisation de paiement - Laboratoire GS - Étude géotechnique - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem
- 4.6 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue ST-Éphrem - Décompte progressif #4
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 Autorisation pour la Formation OPA du Préposé à l'Aqueduc - Entérinement
- 5.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public – Vidange des boues de la station d'épuration
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 7.1 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2025.01.24
- 7.2 Adoption - Règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401
- 7.3 Adoption - Règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2025-393 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2002-102 afin d'ajouter des précisions quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal
- 7.5 Cessation du contrat de travail
- 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 Autorisation - Demande de subvention pour l'installation d'une toilette intelligente
- ~~8.2 Soumission pour l'installation d'une toilette intelligente avec écran publicitaire intégré~~
- 8.3 Appui - Camp de jour - Enjeux
- 8.4 Nomination d'un représentant pour la Municipalité d'Upton au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton
- 8.5 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de yoga
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-02/25**



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025.02.34

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Le sujet énuméré au point 4.2 est retiré

QUE Le sujet énuméré au point 8.2 est reporté à une séance ultérieure

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2025.02.35

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

2025.02.36

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025 pour une somme de 137 886.23 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 206 644.24 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2025.02.37

2.5. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de Directeur des Finances;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'embaucher Monsieur Lefranc Neptune en tant que Directeur des Finances de la Municipalité d'Upton, à compter du 10 février 2025.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025.02.38

3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS DE JANVIER 2025 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de janvier ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvées les prévisions d'achat pour le mois de février 2025, au montant de 46 940 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.



2025.02.39

3.2. SOUSSION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 377, RUE PRINCIPALE - ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QU'il est requis de démolir la maison située au 377, rue Principale afin de permettre la réalisation du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Entreprises P.E. Denis inc. a présenté une soumission s'élevant à 21 763,50 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'entériner la soumission de l'entreprise Les Entreprises P.E. Denis inc., au montant total de 21 763,50 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition de la maison située au 377, rue Principale;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision;

QUE la dépense soit imputée en conformité avec les dispositions du règlement d'emprunt numéro 2023-367.

2025.02.40

3.3. INSCRIPTION - FORMATION « POMPIER 1 »

CONSIDÉRANT QUE la formation « Pompier 1 » contribuera à améliorer la qualité des interventions des pompiers municipaux, en leur offrant les outils nécessaires pour réagir de manière efficace et professionnelle lors d'incidents ou d'urgences ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir les compétences et les connaissances des pompiers à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a inclus dans son budget les dépenses nécessaires pour assurer la formation continue des pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de s'inscrire au programme de formation « Pompier 1 » pour M. Audrick Maillet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité d'Upton s'engage à appuyer financièrement la participation de M. Audrick Maillet, pompier municipal, à la formation « Pompier 1 »;

QUE les frais d'inscription, les frais de salaires manqués et les frais inhérents à cette formation soient payés par la municipalité sur présentation de documents.



2025.02.41

3.4. INSCRIPTION À LA FORMATION « DÉSINCARCÉRATION »

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton s'engage à offrir à son personnel de sécurité incendie des formations continues afin d'améliorer leur efficacité et leur compétence en matière d'interventions d'urgence ;

ATTENDU QUE la municipalité a inclus dans son budget les dépenses nécessaires pour assurer la formation continue de ses pompiers ;

ATTENDU QUE cette formation est essentielle pour garantir que les pompiers soient bien préparés à intervenir rapidement et efficacement lors d'accidents de la route ou d'autres situations nécessitant des opérations de désincarcération ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de s'inscrire au programme de formation « Désincarcération » pour M. Samuel Lapalme, membre de l'équipe des pompiers de la municipalité d'Upton, afin d'assurer sa qualification dans ce domaine essentiel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité d'Upton s'engage à appuyer financièrement la participation de M. Samuel Lapalme, pompier municipal, à la formation « Désincarcération »;

QUE les frais d'inscription, les frais de salaires manqués et les frais inhérents à cette formation soient payés par la municipalité sur présentation de documents.

2025.02.42

3.5. ENTRAIDE INCENDIE - NOUVELLE GRILLE SALARIALE

ATTENDU QUE l'importance du service incendie pour la sécurité des citoyens nécessite une rémunération juste et équitable pour les membres du service;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Upton souhaite adopter une nouvelle grille salariale pour le personnel du service d'incendie pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



la grille salariale du service incendie sera mise en place pour l'année 2025, selon les structures et les critères suivants :

Poste	Taux horaire
Directeur incendie	37,77 \$
Directeur incendie adjoint	36,24 \$
Capitaine	34,59 \$
Lieutenant	32,42 \$
Pompiers	29,97 \$

4. TRANSPORT

2025.02.43

4.1. DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Garneau a déposé, le 16 janvier 2025, sa démission de son poste de directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte la démission de M. Roger Garneau à titre de directeur du Service des travaux publics;

QUE le conseil remercie M. Garneau pour les services rendus à la municipalité et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs;

QUE le conseil entérine l'affichage du poste de directeur du Service des travaux publics conformément aux politiques et procédures en vigueur.

4.2. EMBAUCHE DU DIRECTEUR DE SERVICES DE TRAVAUX PUBLICS

[Ce point est retiré](#)

2025.02.44

4.3. APPROBATION DU PAIEMENT DES SERVICES RENDUS PAR LA FIRME CONSULTEC

CONSIDÉRANT les enjeux critiques liés à la gestion et au suivi des divers dossiers au sein du département des travaux publics ;



CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un suivi rigoureux pourrait engendrer des coûts additionnels pour la municipalité et compromettre la qualité des services fournis aux citoyens ;

CONSIDÉRANT l'assistance professionnelle apportée par la firme Consultec dans le cadre de divers dossiers problématiques relatifs à l'usine d'eau potable.

CONSIDÉRANT que la facture reçue de la firme Consultec pour les services mentionnés s'élève à 2 640.00 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver le paiement de la facture de la firme Consultec s'élevant à 2 640.00 \$ plus les taxes applicables, pour les services rendus dans le cadre de l'accompagnement relatif aux différents dossiers de l'usine d'eau potable.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro #23 050 00 403

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2025.02.45

4.4. APPROBATION DU PAIEMENT DES SERVICES RENDUS PAR LA FIRME CONSULTTEC -TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la gestion et au suivi des divers dossiers au sein du département des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'assistance professionnelle apportée par la firme Consultec dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem;

CONSIDÉRANT que la facture reçue de la firme Consultec pour les services mentionnés s'élève à 3 720,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Le Conseil municipal autorise le paiement de la facture reçue de la firme Consultec pour un montant de 3 720,00 \$, plus les taxes applicables, pour les services d'assistance professionnelle dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Éphrem;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;



QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2025.02.46

4.5. AUTORISATION DE PAIEMENT - LABORATOIRE GS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM

ATTENDU la réalisation de l'étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem;

ATTENDU la réception d'une facture émise par GS Laboratoire, d'un montant de 6 225,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, approuvant le paiement de cette facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Le Conseil municipal autorise le paiement de la facture émise par GS Laboratoire pour un montant de 6 225,00 \$, plus les taxes applicables, en lien avec l'étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Éphrem;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2025.02.47

4.6. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM - DÉCOMPTE PROGRESSIF #4

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem. à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153922 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 3 075.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #4 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 3 075.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

2025.02.48

5.1. AUTORISATION POUR LA FORMATION OPA DU PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC - ENTÉRINEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer que ses employés possèdent les compétences et connaissances nécessaires pour maintenir et gérer les infrastructures de l'aqueduc de manière efficace et sécuritaire;

ATTENDU QUE le CÉGEP de Saint-Laurent offre une formation en ligne pour le programme OPA (Opérateur de Production d'Aqueduc), offrant une formation spécialisée et reconnue pour les préposés aux aqueducs, couvrant les aspects techniques, réglementaires et de sécurité ;

ATTENDU QUE madame Nahomy Ménard-Bérubé et monsieur Sunny Lapalme ont exprimé leur intérêt à suivre cette formation et que leur participation à ce programme contribuerait à accroître l'efficacité et la sécurité des opérations de l'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Dufresne
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Autoriser la participation de madame Nahomy Ménard-Bérubé, dont le début de la formation est prévu pour le 7 avril, ainsi que de monsieur Sunny Lapalme, qui commencera le 25 mars, à la formation OPA proposée par le CÉGEP de Saint-Laurent, au coût de 1200 \$ par personne, plus les taxes applicables;

QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire #02 41200 454, formation et perfectionnement eau potable;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à signer tout document lié à la présente résolution.



2025.02.49

5.2. AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE PUBLIC – VIDANGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la vidange des boues de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux requis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'autoriser madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à entreprendre le processus d'appel d'offres public pour la vidange des boues de la station d'épuration et à signer tous les documents afférents à cette résolution.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2025.01.24

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2025.01.24 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2025.02.50

7.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'INCLURE LE LOT 6 642 510 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU SEIN DE LA ZONE 401

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son *Règlement de zonage numéro 2002-90* afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec, situé dans la zone 301, entièrement au sein des limites de la zone 401 pour céder le puit municipal présent sur le lot en faveur de Brunbrae Farms Limited dans une optique d'optimisation de la gestion de l'eau.

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 13 janvier 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401.

[Le conseiller Pierre Dufresne, se retire de la discussion concernant le sujet de points énumérés au point 7.3 ce moment \(19h15\).](#)

2025.02.51

7.3. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE 120 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 119

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son *Règlement de zonage numéro 2002-90* afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119 pour permettre davantage d'usages résidentiels et de limiter les usages autres que résidentiels dans le contexte de pénurie de logements.

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 13 janvier 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le règlement numéro 2024-392 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 120 à même une partie de la zone 119.

[Monsieur le conseiller Pierre Dufresne réintègre aux discussions à ce moment-ci \(19 h15\)](#)



7.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2002-102 AFIN D'AJOUTER DES PRÉCISIONS QUANT AUX DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET QUE LE POUVOIR D'ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE RELÈVE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, monsieur Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-393 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2002-102 afin d'ajouter des précisions quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-393 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2002-102 afin d'ajouter des précisions quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal.

2025.02.52

7.5. CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE l'employé numéro #708015 a été recruté en qualité d'inspecteur en bâtiment municipal, avec une période d'essai exigée conformément aux conditions de son contrat de travail ;

ATTENDU QUE la période d'essai a pour objectif de permettre à la municipalité d'évaluer les compétences, les aptitudes et les performances de l'employé, et à ce dernier de confirmer son aptitude à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE La municipalité met fin au contrat de travail de l'employé numéro #708015 à compter du 24 janvier 2025, conformément aux modalités établies dans son contrat de travail et à la législation applicable ;

QUE La municipalité exprime sa gratitude à l'employé numéro #708015 pour les services rendus durant son mandat au sein de la municipalité et lui souhaite plein succès dans ses projets professionnels futurs.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



2025.02.53

8.1. AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOILETTE INTELLIGENTE

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton souhaite améliorer les installations au parc « *Il était une fois des gens heureux* »;

ATTENDU QUE l'installation d'une toilette intelligente nécessite des fonds supplémentaires pour être réalisée dans les délais souhaités;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton offre des subventions pour des projets d'amélioration des infrastructures de loisirs dans les municipalités de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à soumettre une demande de subvention auprès de la MRC d'Acton pour l'installation d'une toilette intelligente au parc « *Il était une fois des gens heureux* »;

QUE Mme Rivard, soit également autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour compléter le dossier de demande de subvention et à signer tout document requis à cet effet.

8.2. SOUSSION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOILETTE INTELLIGENTE AVEC ÉCRAN PUBLICITAIRE INTÉGRÉ

[Ce point est retiré](#)

2025.02.54

8.3. APPUI - CAMP DE JOUR - ENJEUX

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrice de 14 à 17 ans en moyenne;



ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité d'Upton appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financières spécifique aux camps de jour;

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

2025.02.55

8.4. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AU COMITÉ DES INTERVENANTS DES LOISIRS DE LA MRC D'ACTON

ATTENDU QUE, depuis l'adoption de la nouvelle Politique culturelle de la MRC d'Acton en 2022 et à la demande des membres du Comité de suivi de la Politique culturelle, il est souhaité que chaque municipalité soit représentée aux rencontres du Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton ;



ATTENDU QUE, la participation à ce comité permettra de répondre aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC d'Acton et de mettre en place, de concert, certaines actions favorisant l'intégration de la culture dans les territoires et la vie quotidienne des citoyens ;

ATTENDU QUE, les objectifs principaux de la Politique culturelle sont de déployer la culture sur tout le territoire, de la rendre accessible à tous, d'intégrer la culture dans les espaces naturels et de renforcer l'offre touristique par la culture ;

ATTENDU QUE, les rencontres du Comité des intervenants des loisirs se dérouleront entre septembre et juin, à raison d'environ 4 à 5 rencontres annuelles;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité d'Upton au sein de ce comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Upton nomme monsieur Robert Leclerc en tant que représentant de la Municipalité d'Upton pour participer aux rencontres du Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton.

2025.02.56

8.5. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE YOGA

ATTENDU la demande présentée par Madame Suzanne Landry concernant l'organisation de cours de yoga au centre communautaire, comme suit :

- Cours de yoga sur chaise, les lundis de 14h00 à 15h30, du 17 mars au 26 mai 2025
- Cours de yoga (au sol), les lundis de 19h00 à 20h30, du 17 mars au 26 mai 2025
- Cours de yoga (au sol), les mardis de 10h00 à 11h30, du 18 mars au 27 mai 2025

ATTENDU que ces cours visent à promouvoir le bien-être et la santé des citoyens de notre communauté;

ATTENDU la disponibilité confirmée du centre communautaire aux moments requis;

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque



et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du centre communautaire par Madame Suzanne Landry pour la tenue des cours de yoga, conformément aux modalités établies;

QUE Mme Suzanne Landry, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-02/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

2025.02.57

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h22.

Mme Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Robert Leclerc,
Maire